LA NOTION DE «NIVEAU DE LANGUE» DANS LA LINGUISTIQUE FRANÇAISE: INTERFÉRENCE AVEC CELLE DE «REGISTRE DE LANGUE»

ALICIA ROFFE GÓMEZ
Universidad de Málaga

Les représentants de la linguistique fonctionnelle et sociale anglaise: Ellis, Strevens, Davies, Spencer, Catford, Halliday, etc., ont réussi à intégrer la diversification linguistique dans leurs théories. Ils ont déclaré, tout comme les sociolinguistes, que la diversité de la langue se présente sous deux aspects:

• La variation intralinguistique, à partir d'un seul système linguistique, manifeste dans les variétés qui dépendent de l'usage (dialectes) ou de l'usager (registres) du langage.

• La variation interlinguistique, provenant du contact de deux ou plusieurs systèmes linguistiques, qui provoque des interférences linguistiques telles que les emprunts, les calques, etc.

La différenciation à l'intérieur d'un système linguistique fait qu'il existe des variétés de langue, qui sont des ensembles de «caractéristiques formelles [morphosyntaxiques et lexicales] et/ou substantielles [de son ou graphie] qui sont en connexion, régulièrement, avec un type particulier de caractéristique socio-situationnelle» (Catford, 1974: 84).

La variabilité langagière résulte, entre autres, de facteurs extralinguistiques, qui sont liés à l'espace —dialectes géographiques—, à des aspects sociaux ou socioculturels —dialectes sociaux—, au temps —dialectes temporels—, et à la situation de communication —registres—. Ces derniers sont aussi dénommés variétés contextuelles, fonctionnelles-contextuelles, diatypiques, ou, simplement, diatypes (cf. Roffé Gómez, 1989). Les variétés dialectales et situationnelles employées par un individu ou par une communauté, constituent leur répertoire linguistique ou verbal.

Les linguistes historicistes et les dialectologues du XIX siècle —de même que les structuralistes européens et les générativistes— avaient laissé de côté la stylistique comme objet d'étude. Les structuralistes américains, tel Bloomfield (1970: 53-4) mentionnera uniquement une brève typologie sur les variétés linguistiques: «langue littéraire standard», «langue standard parlée», «langue standard provinciale», «langue sous-standard», et «dialecte local».

Il existe deux théories qui englobent la variation stylistique, la théorie du moniteur et de l'accomodation, qui ont été décrites par C. Lefebvre (1983). Les partisans de la première thèse (Geertz [1960]; des ethnolinguistes: Gumperz [1964], Ferguson [1964], Hymes [1967], Sankoff [1967], etc.; des psycholinguistes: Bourhis et col. [1975], et l'école anglaise de Firth [Halliday, Gregory, etc.]) considèrent que les registres sont des "codes" que le locuteur choisit pour s'adapter à la situation de communication. Ceux qui défendent la seconde thèse conçoivent les styles comme des écarts —déterminés par le contexte linguistique, les locuteurs et la situation—, par rapport à un code familier de base. Labov (1966) en est le principal représentant, et il distingue cinq "styles" dans le langage oral: familier, appliqué, lecture de texte, de mots, de paires minimales. C'est grâce à ce sociolinguiste américain, et ses recherches sur les règles variables, que s'est développeé l'étude statistique de la diversité langagière.

1. Le registre de langue et la linguistique sociale anglosaxonne

L' appelation de registre de langue fut utilisée pour la première fois par Reid, en 1959 (p. 136), à propos du bilinguisme. L' expression citée fut reprise par la linguistique fonctionnelle britannique dont on a déjà parlé (cf. Halliday, 1986: 1978). En 1979, Nespoulous et Borrell essaient de l'imposer en France, sans réussite, face à l'expression de "niveau de langue"

Pour étudier les registres, il faut connaître les caractéristiques de la situation où se produit le texte —oral ou écrit— et qui influent sur lui. Le contexte de situation est composé (cf. Gregory et Carroll [1978: 10] ainsi que Halliday [1986: 110]) de trois dimensions: champ, tenor, et mode du discours.

Le champ du discours est, pour Gregory et Carroll (id.), la verbalisation de l'expérience du locuteur (ou de l'écrivain) et du sujet traité («temps, vacances»...). Halliday (1986: 33) considère que le champ revèle le sujet traité, ainsi que l'action des participants dans la communication reconnue socialement, c'est-à-dire ce que Gregory et Carroll (1978) appellent tenor fonctionnel.

Halliday (id.) insiste sur l'idée que le tenor du discours est l'expression de la relation entre les participants (manifeste dans la variation de formalité), la permanence ou éventualité de cette relation, et le degré de charge émotionnelle. Gregory et Carroll (1978: 50 51) affirment que le tenor est le reflet du degré de formalité entre les participants (qui peuvent être plus nombreux que les interlocuteurs seulement), et c'est ce qu'ils dénomment tenor personnel, déterminé par la classe sociale, les attributs personnels, les aspects économiques, l'éducation, la profession, le sexe, etc. Ce tenor peut exprimer également, pour ces deux derniers linguistes, le rôle joué par le langage, sa fonction sociale: didactique, explicative, etc. C'est le tenor fonctionnel.

Le mode du discours est une notion plus large pour Halliday (1986: 33 et 63) que pour Gregory et Carroll (1978: 38 et 47). Pour le premier auteur, le mode comprend: les genres ou types de textes, le canal de transmission, la fonction du texte dans le contexte ('tenor fonctionnel'), son organisation symbolique, son statut, et sa modalité rhétorique (persuasive, explicative...), qui est en rapport avec la fonction du texte. Chez Gregory et Carroll, au contraire, l'accent est mis exclusivement sur le choix du canal. Gregory (1967) avait donné un tableau très détaillé des différenciations entre l'oral et l'écrit, que Gregory et Carroll (1978: 47) reproduisent.

La plupart des linguistes sociaux britanniques pensent que les registres sont liés, en même temps, au sujet, à la relation entre les participants, au rôle du langage, et au canal de transmission du discours (cf. Roffé Gómez, 1989: 220). D' autres auteurs établissent des distinctions entre: registres / styles / modes qui dépendent, respectivement, du rôle de l'émetteur, du récepteur et du canal de transmission, comme l'avait proposé Catford (1974: 89 s.); ou entre registres et styles, faisant référence au sujet et au but de la communication —les premiers—, ou aux relations sociales —les seconds—, comme l' avait suggéré Strevens (1977:142 s.); ou bien entre registres, en corrélation avec le destinataire, sous-codes ou technolectes (les jargons); styles, déterminés par l' idiosyncrasie du locuteur; et modalités d'usage situationnelles (ou langages sectoriels) comme l' affirmait Berruto (1980: 52-54).

2. La notion de "niveau de langue" dans la linguistique française

La stylistique comparée ou idiomatologie est la première discipline qui a utilisée cette expression, vers les années 50, selon A. Pilorz (1965). Pendant les années 60 et 70, les écoles sociolinguistiques françaises ont diffusé la dénomination citée, comme le suggère I. Marí (1983).

L' emploi de "niveau de langue" devient parfois peu clair, parce qu'il désigne en même temps la variation situationnelle et sociale ou socioculturelle:

— Dubois et al. (1973) ou F. Carton (1974: 201) le lient à une classe ou à un groupe social. Plus récemment, Arrivé et al. (1986: 404) diront que niveau ou registre linguistique —le nom est indifférent pour eux— désignent «les différents types d' usage distincts selon le milieu socioculturel des locuteurs.»

—Certains auteurs ont identifié «niveau de langue» avec «registre» choisi «en fonction des situations et des interlocuteurs», comme les auteurs de Le Langage (cf. Pottier [dir.], 1973) ou P. Imbs (1969).

— D'autres chercheurs rejettent la dénomination de niveau de langue et proposent de la remplacer par celle de 'registre', qui serait «moins ambiguë et moins connotée» (cf. Galisson et Coste [1976: 372]). Il y en a qui ne font usage que de registre, comme H. Bonnard (1981).

— Actuellement, on a adopté la division établie en 1965 par Bourquin entre niveaux et registres de langue. Catherine Rouayrenc (1988), suivant l'auteur cité, définit les premiers comme des variétés linguistico-culturelles, car elle refuse d'assimiler culture et classe sociale. Les seconds sont conçus par cette linguiste comme des variétés situationnelles qui expriment le degré de formalité des relations sociales.

3. La diversité des niveaux de langue

Dans les typologies réalisées, on apprécie une hiérarchisation qualitative, étant donné que «la norme sert de référence implicite» (Müller: 225).

C. Stourdzé (1971: 42) a réalisé une distinction que tous les didacticiens connaissent: langue classique et langue contemporaine. Celle-ci comprendrait le langage soutenu, familier, et populaire. Cette proposition est parfois enrichie, et Müller (1985: 225) proposera la division suivante: langue soignée (ou «français cultivé, choisi, soutenu, tenu ou supernorme»),

norme (ou «niveau zéro, registre zéro»), langue courante (ou «français usuel, commun»), langue familière, langue populaire, et langue vulgaire («argotique» ou «langage bas»).

Avant eux, Pilorz (1965) avait fait une distinction différente entre: «langue poétique, littéraire, écrite, familière, populaire, et argotique.»

Nous reprochons à tous ces studieux de mêler les variétés sociales aux variétés culturelles et situationnelles:

1º) Le langage argotique, tel que celui des délinquants, qui a un but essentiellement cryptique, et qui dépend des caractéristiques de l'usager de la langue comme la marginalité, par exemple, est une variété sociale de langue, mais c'est en même temps une variété situationnelle, parce qu'on emploie l'argot comme élément de cohésion du groupe social (Berruto, 1980: 97). Le langage standard ou normalisé, comme le langage non standard, non normalisé, ou populaire, sont des variétés culturelles de langue, c'est-à-dire, sociales. Le langage courant serait, selon Berruto (1980: 34 s.), «un usage de la langue standard dans des situations normales de routine.»

2º) Le langage familier, de même que le langage populaire, sont des variétés situationnelles en corrélation avec la relation des participants dans la communication. Elles expriment le degré d' expressivité et de formalité du discours.

3º) Il est inexact de dire qu'il existe un langage argotique ou vulgaire. Si l'on entend par argotique l'ensemble des expressions nouvelles employées par les jeunes, et dont les plus âgés s'approprient, nous affirmons que ce n' est que du français familier ou populaire. On le nomme parfois "argot commun" (cf. Roffé Gómez, 1992 et 1993). Quant au langage vulgaire il en est de même, ce sont des expressions tabous (gros mots, euphémismes, etc.) qui se rapportent au sexe et à des activités physiologiques principalement, pouvant être plus ou moins expressives et formelles, et qui pour cette raison doivent être inclues dans le langage familier ou populaire, puisque "vulgaire" n'est qu'une mention péjorative.

4) Le langage littéraire, dont le discours poétique serait une variante, n'est qu'une variété linguistique diatypique qui a trait au canal de transmission du discours, mais qui a des rapports également avec les autres dimensions contextuelles, comme le diront Gregory et Carroll (1978: 45).

Le langage littéraire n'a donc pas le même statut que le langage familier ou populaire; c'est-à-dire, il n'est pas en rapport avec les relations sociales uniquement, et ce n' est pas un indicateur de la formalité et de l'expresivité discursives.

C. Rouayrenc (1988: 115-120) remarque que les niveaux de langue, qu'elle conçoit comme des variétés dialectales linguistico-culturelles, peuvent être appropriés à la situation d'énonciation, c'est-à-dire, neutres ou non marqués; mais aussi a-normatifs (ex.: votre dame); sur-énonciatifs (ex.: emploi de l'interrogation avec inversion dans une situation informelle); et sous-énonciatifs (ex.: emploi du mot "flic" dans une situation formelle), qui sont inadaptés à la situation par excès ou par défaut.

4. La diversité des registres de langue

La culture du locuteur et la formalité de la situation déterminent le nombre de registres dont on se sert, selon Bourquin (1965), qui fait une distinction tripartite entre: langage (a) surveillé / non surveillé; (b) surveillé / neutre / relâché; (c) guindé / soigné / neutre / familier / relâché.

Rouayrenc (1988: 113-115) indique, également, que les registres linguistiques —courant, soigné, littéraire, licencieux—, sont des variétés contextuelles en connexion avec la relation des participants.

La conception de ces auteurs coïncide avec celle du sociolinguiste italien Berruto (1980: 27 s.), qui restreint le sens de 'registre de langue' à l'expression linguistique du «tenor personnel.»

Conclusion

Le registre est une notion nécessaire pour la classification des variétés de langue. Employé premièrement par la sociologie, puis par la linguistique sociale et la stylistique, elle a souvent remplacé l'expression de niveau de langue.

Comme dans les désignations des niveaux de langue on mêlait les variétés situationnelles et sociales, certains auteurs, tels C. Rouayrenc et G. Bourquin ont réservé l'expression citée pour les variétés sociales, et l'expression de registre de langue pour la diversification linguistique contextuelle.

Il nous semble très utile de réunir toutes les variétés fonctionnelles-contextuelles sous une seule dénomination —registre—, comme l'a fait Halliday (1986), au lieu de réaliser des différenciations entre registres / styles / modes (Catford); registres et styles (Strevens), registres / sous-codes / styles / modalités d' usage situationnelles (Berruto), etc.

Comme on peut le déduire de notre exposé, il n' y a pas un nombre déterminé de registres, mais des distinctions de registre seulement, puisque chaque communauté linguistique a ses propres traditions et activités, un degré d' industrialisation donné, etc. (cf. Ure et Ellis, 1974: 116).

Referencias bibliográficas

ARRIVE, M.; GADET, F.; GALMICHE, M. (1986): *La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française*. París: Flammarion.

BERRUTO, G. (1980): *La variabilità sociale della lingua*. Turín: Loescher editore.

BONNARD, H. (1981): *Code du français courant*. París: Magnard.

BLOOMFIELD, L. (1970): "Types de communautés linguistiques" Le langage, París: Payot, 44-57.

BOURQUIN, G. (1965): "Niveaux, aspects et registres de langage. Remarques à propos de quelques problèmes théoriques et pratiques" Linguistics, 13, 5-15.

CARTON, F. (1974): *Introduction à la phonétique du français*. París: Bordas.

CATFORD, J. C. (1974): "Language Varieties in Translation" A Linguistic Theory of Translation. An Essay in Applied Linguistics, Londres: Oxford University Press, 83-92, (1ª ed. 1965).

DUBOIS, J. et col. (1973): *Dictionnaire de linguistique*. París: Larousse.

GALISSON, R.; COSTE, D. (1976): *Dictionnaire de didactique des langues*. París: Hachette.

GREGORY, M. (1967): "Aspects of varieties differenciation", Journal of Linguistics, 3, 177-198.

GREGORY, M.; CARROLL, S., (1978): *Language Varieties and their Social Contexts,*

Londres, Henley et Boston: Routledge et Kegan Paul. Trad. esp.: Lenguaje y situación. Variedades del lenguaje y sus contextos sociales, Méjico: Fondo de Cultura Económica, 1986.

HALLIDAY, M.A.K. (1986): *Language as Social Semiotic*. Londres: Arnold (1ª ed. 1978).

IMBS, (1969): "Les niveaux de langue dans le dictionnaire" Le français dans le monde, 69, 51-60.

LABOV, W. (1966): *The Social Stratification of English in York City*. Washington: Center for Applied Linguistics.

LEFEBVRE, C. (1983): "Les notions de style" In Bédard, E.; Maurais, J. (compillateurs). La norme linguistique. Quebec París: Conseil de la langue française. Le Robert, 305-333.

MARI, I. (1983): "Registres i varietats de la llengua", COM, 3, Barcelona, Dir. Gral. de Política Lingüística, 27-39.

MÜLLER, B. (1985): *Le français d'aujourd'hui*. París: Klincksieck, (trad. de l'allemand par A. Elsass, éd. rév. et augm. par l' auteur).

NESPOULOUS, J. L.; BORRELL, A. (1979). "De la diversité des usages linguistiques-contribution à une révision de la notion des niveaux de langue", Les langues modernes, 71, 260-271.

PILORZ, A. (1965): "Notion de niveau de langue et analyse de style", Actas del XI Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románicas. Madrid: C.S.I.C., 1968, 355-364.

POTTIER, B. (1973): *Le Langage,* París: Centre d'Étude et de Promotion de la Lecture.

REID, T.B.W. (1956): "Linguistics, Structuralism and Philology", Archivum Linguisticum, 8 (2).

ROFFE GOMEZ, A. (1989): "Les théoriciens du registre de langue: Interférences entre certaines variétés situationnelles et sociales" Analecta Malacitana, XII, 2, 215-221.

— (1992): "Essai de clarification désignative et conceptuelle sur les langages spéciaux" Cuaderns de Traducció i d' Interpretació (Actas del I Congreso Int. de Traducción, E.U.T.I., Barcelona, 6-10 abril) (en prensa).

— (1993): "Nuevo intento de aclaración designativa y conceptual sobre los lenguajes especiales" Actas del VI Congreso Int. Expolingua, Madrid, 22-25 abril (en prensa).

ROUAYRENC, C. (1988): *Recherches sur le roman populaire et argotique dans le roman français 1914 à 1939,* Thèse d'État, Univ. de la Sorbonne Nouvelle, Atelier Nat. de Reproduction des thèses de Lille III.

STOURDZE, C. (1971): "Les niveaux de langue" In Reboullet, A. (dir.). Guide pédagogique pour le professeur de français langue étrangère. París: Hachette, 37-44 (1ª ed. del artículo: Le français dans le monde, 65 [1969], 18-21).

STREVENS, P. (1977): "Varieties of English: a TEFL Approach" New Orientations in the Teaching of English, Oxford University Press, 129-146.

URE, J.; ELLIS, J. (1974): "El registro en la lingüística descriptiva y en la sociología lingüística" In G. Di Bernardo et col. La sociolingüística actual: algunos de sus problemas, planteamientos y soluciones, Universidad Nacional Autónoma de México, 115-164. Repris in "Registers" In Butler, C.S.; Hartmann, R.R. (éds.) (1976). A Reader on Language Variety, Universidad de Exeter, 32-40.